



LE CONTENTIEUX EN GESTION LOCATIVE

Rémi BLASSELLE

1 jour / 7 heures

OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

A l'issue de l'action de formation, le ou la participant(e) sera capable de :

- Maîtriser les différents contentieux en matière de gestion locative

OBJECTIF(S) DE L'ACTION DE FORMATION

- Maîtriser les principes juridiques de la gestion locative
- Identifier et prévenir les sources de contentieux
- Gérer les impayés et les litiges locatifs
- Maîtriser les procédures judiciaires en gestion locative
- Optimiser la communication et la négociation avec les locataires
- Acquérir des outils pour sécuriser la gestion locative

PUBLIC

Gestionnaires, rédacteurs d'actes

PRÉREQUIS

Personne majeure et francophone.

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

Prise en compte des attentes et des besoins identifiés préalablement à l'action de formation.
Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de partages d'expériences.

LIEU DE FORMATION

CCI Campus Moselle – 5, rue Jean-Antoine CHAPTAL 57070 METZ

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Inscription via notre site internet dédié (<https://udi.moselle.cci.fr/>) : au minimum 15 jours avant le démarrage de la session

Si prise en charge par un OPCO ou par l'AGEFICE : vous devez en faire la demande à votre OPCO ou à l'AGEFICE un mois avant le démarrage de la session.

CONTACTS

Conseiller en formation : Dario PIGANI
Téléphone : 06 08 02 37 98
Mail : d.pigani@moselle.cci.fr
Web : <https://udi.moselle.cci.fr/>

ACCESSIBILITE



Tous nos sites répondent aux conditions d'accessibilité et sont desservis par les réseaux de transport urbain.

Le centre mobilisera les moyens adaptés au handicap avec les structures existantes.

PROGRAMME

Le recouvrement des loyers dus et l'expulsion du locataire pour impayés

Les procédures de recouvrement et d'expulsion
En référé
Au fond
Le refus de concours de la force publique
L'injonction de payer : le recouvrement sans expulsion

L'expulsion du locataire pour trouble de voisinage

En référé
Au fond

Refus de sortie du locataire à la suite d'un congé régulier délivré par le bailleur

La non-restitution du dépôt de garantie

L'augmentation d'un loyer manifestement sous-évalué

Le complément de loyer

Les contentieux liés aux charges

Les travaux réalisés par le locataire en cours de bail

Les travaux de transformation (par opposition aux travaux d'agencement)
Les travaux d'urgence : quid du remboursement par le bailleur

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Document d'évaluation de satisfaction, test des acquis, attestation de présence, attestation de fin de formation individualisée.

Evaluation des acquis en cours de formation par des outils adaptés et communiqués en début de l'action de formation (exemples : quizz, exercices pratiques, ...)

DATE

Vendredi 22 novembre 2024

DISPOSITIONS PRATIQUES

Effectif maximum : **25 participants**

POUR ALLER PLUS LOIN

Nous consulter

CCI Campus Moselle - 5, rue Jean-Antoine Chaptal 57070 METZ
03 87 39 46 00 - formationcontinue@moselle.cci.fr - www.cciformation.org - <https://udi.moselle.cci.fr/>
SIRET : 185 722 022 00125 – N° de déclaration d'activité : 41 57 P 000 957